



### Appel à manifestation d'intérêt

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN ETAL AU SEIN DES HALLES DE L'ABBAYE

#### 1 - Nom et adresse de la Collectivité

##### Nom et adresse officiels

Mairie d'Alès  
Place de l'Hôtel de ville  
30100 Alès  
Tel : 04.66.56.11.00

##### Renseignements administratifs :

Direction de la commande publique et ingénierie du bâtiment  
Service Marchés Publics  
Place de l'Hôtel de ville - 30100 ALES  
Madame Gaëlle SAURY  
Tél : 04.66.56.10.15  
Courriel : [gaelle.saury@ville-ales.fr](mailto:gaelle.saury@ville-ales.fr)

##### Renseignements Techniques :

Direction Développement du territoire  
Madame Lydia PICQ  
Courriel : [Lydia.picq@alesagglo.fr](mailto:Lydia.picq@alesagglo.fr)

Direction Générale  
Madame Souria FOULANI  
Courriel : [Souria.foulani@alesagglo.fr](mailto:Souria.foulani@alesagglo.fr)

#### 2- Objet et caractéristiques principales de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

La modernisation des Halles (et de son parking) a permis de dynamiser l'activité marchande du centre-ville au sein même d'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de promouvoir les produits locaux de qualité du territoire.

L'utilisation des lieux a été repensée pour qu'aux traditionnels Etals intérieurs soient ajoutées 12 « boutiques » traversantes (ouvertes sur l'intérieur et l'extérieur) et une spacieuse pharmacie, soit un total de plus de 2 200m<sup>2</sup> d'espaces de vente et de dégustation.

Les Halles de l'Abbaye sont ouvertes depuis le 28 juin 2025 (le plan est joint en annexe n°1).

Un étal fixe est disponible à l'intérieur des Halles d'une surface de 15,91 m<sup>2</sup>. Le plan détaillé figure en annexe n°2.

En vue de procéder à l'attribution de cet étal fixe, la commune d'Alès met en place une autorisation d'occupation temporaire conformément aux dispositions des articles L2122-1 et suivant du code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant qu'un tel titre d'occupation donne le droit au bénéficiaire d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, il est nécessaire de procéder à la sélection préalable, conformément à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, pour signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire définissant les modalités convenues avec le bénéficiaire retenu.

L'autorisation concédée à titre temporaire, avec caractère précaire et révocable, aura une durée de six (6) ans, à compter de sa notification au bénéficiaire.

### **3 - Renseignements Complémentaires**

#### **3.1 Adresse auprès de laquelle le dossier peut être obtenu :**

Le dossier de candidature peut être soit retiré auprès du service Marchés Publics - Place de l'Hôtel de ville - 30100 ALES – soit être téléchargé sur le site de la ville d'Alès (<https://www.ales.fr>)

#### **3.2 Modalités et Date Limite de Remise des Offres :**

Les manifestations d'intérêt devront parvenir avant le **vendredi 27 février 2026 à 12h00 sous pli cacheté portant les mentions :**

Offre pour :  
**Appel à manifestation d'intérêt**

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN ETAL AU SEIN  
DES HALLES DE L'ABBAYE

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra **soit être remis contre récépissé à l'adresse suivante :**

Service des Marchés Publics  
Place de l'Hôtel de Ville  
30100 Alès  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**soit être envoyé par pli recommandé avec avis de réception ou courrier suivi (type chronopost...), à l'adresse suivante :**

Service des Marchés Publics  
BP 70 038  
30101 Alès Cedex

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

En revanche, il ne peut faire l'objet d'un dépôt sur Internet.

### **6- Date d'envoi de l'avis à la publication**

12.01.2026

**Le Maire  
Christophe RIVENQ**